

**DELIBERATION N° 08 - CREATION D'UN NOUVEAU BATIMENT CULTUREL ET SPORTIF - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE NEGOCIE**

**Rapporteur : M. LOMBARD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 88 à 90 ;

Par délibération en date du 6 février 2017, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'opération Création d'un bâtiment culturel et sportif et décidait l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse plus, en limitant à 3 le nombre de candidats à concourir. Il faut rappeler que le projet consiste à construire un ensemble comprenant un bâtiment culturel d'environ 600 m<sup>2</sup> en Rez-de-chaussée découpé en plusieurs espaces fonctionnels et un bâtiment sportif sur 1200 m<sup>2</sup> réservé aux pratiques sportives et de loisirs et leurs annexes (vestiaires, sanitaires et rangements).

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de construction du bâtiment culturel et sportif rue Marie Marvingt et a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait de rémunération.

Cependant, le mandataire initial du groupement nous a fait savoir que compte tenu des missions envisagées pour son cotraitant ARCHILOR, celui-ci ne prenait plus part à l'opération et que le groupement était modifié comme suit sur sa demande :

- ARCHITECTURE URBANISME ET PAYSAGE LORRAINE SARL, Benjamin FEDELI, Architecte (mandataire),
- T.E.C.C SARL, Bureau d'Etudes TCE, 258 avenue de Strasbourg 54000 NANCY (cotraitant).

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 13 septembre 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la modification de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Les crédits sont prévus au budget 2018 et le seront aux suivants.